

Maîtrise d'ouvrage



CH CAVAILLON LAURIS

119 Av. Georges Clémenceau
BP 157 - 84 304 CAVAILLON CEDEX

Architecte mandataire

AVANTPROPOS

95 All. Romain BAUD
84 300 CAVAILLON
T. 04.28.70.12.92



BET : Thermiques et fluides

INGECOM

821 Av. de Cheval Blanc
84 300 CAVAILLON
T. 04.90.75.14.67



BET : Structure

INGENIERIE 84

40 Av. de la première Div blindée
84 300 CAVAILLON
T. 04.90.71.38.38



Economiste

CABINET MORERE

55 All. Camille Claudel
84 140 AVIGNON
T. 04.90.84.30.30



BET : Acoustique

HEDONT ACOUSTIQUE

15 Rue Condorcet
75 009 PARIS
T. 09.75.45.23.70



Construction d'une pharmacie au sein du CHI / CAVAILLON (84)

119, Av. GEORGES CLEMENCEAU - BP 157 - 84304 CAVAILLON CEDEX

CCTP - LOT 07 MENUISERIES INTERIEURES

indice Date modifications Lot NIVEAU ÉCHELLE

DOSSIER
D504

PHASE
DCE

DATE
AVRIL 2026

EMETTEUR

2.7

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS MENUISERIES INTÉRIEURES	2
7.0.1. Objet.....	2
7.0.2. Limites des prestations	2
7.0.3. Réglementations et Normes.....	2
7.0.4. Qualité et livraison des matériaux	2
7.0.5. Connaissance du projet	3
7.0.6. Exécution des travaux.....	3
7.0.7. Visite des lieux	5
7.0.8. Documents à remettre par l'entrepreneur	6
7.0.9. Interfaces entre les corps d'état	6
7.0.10. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.....	6
7.0.11. Charte chantier propre et à faibles nuisances	6
7.1. PORTES INTÉRIEURES	7
7.1.1. Blocs portes intérieurs avec parements en stratifié et huisseries bois	7
7.1.1.1. Porte du bureau pharma	8
7.1.1.2. Porte des bureaux et de la salle détente	8
7.1.1.3. Porte d'accès au guichet depuis l'attente	8
7.1.1.4. Portes de WC et douche	8
7.1.1.5. Portes d'accès aux vestiaires.....	9
7.1.1.6. Porte du local ménage	9
7.1.1.7. Porte du local stock produits inflammables.....	9
7.1.1.8. Porte du local stock palettes	9
7.1.1.9. Porte du local décartonnage / déchets	10
7.1.1.10. Porte du local dépôt / guichet.....	10
7.1.1.11. Porte du local automate	10
7.1.1.12. Porte DAS de recoupement à deux vantaux.....	11
7.2. OUVRAGES INTÉRIEURS	11
7.2.1. Couvre joint de dilatation intérieur avec traitement coupe-feu.....	11
7.2.2. Plan de travail en postformé	12
7.2.3. Banque d'accueil du guichet	12
7.2.4. Placard de rangement du local ménage	13
7.2.5. Trappe de visite – Gaine technique	13
7.3. DIVERS	14
7.3.1. Pyramide des clés	14

GÉNÉRALITÉS MENUISERIES INTÉRIEURES

7.0.1. Objet

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot Menuiseries intérieures nécessaires à la **construction d'une pharmacie au sein du centre hospitalier de Cavaillon (Département de Vaucluse)**. L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché, telles que :

- . Les généralités tous corps d'état et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- . Le C.C.A.P. ;
- . Les plans et détails de conception architecturale ;
- . Les plans de principe "Structure" et "Fluides" ;
- . Le plan géomètre ;
- . Le Permis de Construire et ses annexes ;
- . La charte de chantier propre et à faibles nuisances ;
- . Le rapport de sol ;
- . L'étude thermique ;
- . L'étude acoustique ;
- . Le P.G.C.S.P.S. ;

Et tous autres documents faisant partie du marché.

7.0.2. Limites des prestations

Le présent lot comprend la réalisation des travaux suivants :

- . La fabrication, la fourniture et la pose des menuiseries bois ;
- . La fabrication, la fourniture et la pose des meubles et ouvrages annexes ;
- . La fourniture et pose des ouvrages de finitions.

7.0.3. Réglementations et Normes

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- . DTU et leurs additifs ;
- . Normes Françaises ;
- . Décret concernant le classement des matériaux au feu ;
- . Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public ;
- . Nouvelle réglementation acoustique (NRA).
- . Cahier du CSTB dont :
 - n° 26 - Portes planes en bois, plaquées ou contre-plaquées ;
 - n° 91 - Quincaillerie ;
 - n° 173 - La menuiserie en bois dans le bâtiment.

7.0.4. Qualité et livraison des matériaux

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi.

Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

Qualité des bois :

Les bois utilisés doivent correspondre au moins au choix ci-après (suivant définition de la norme NF B 53.510).

Pour les bois cachés ou à peindre :

- Classe C pour le sapin ;
- Classe B pour les feuillus durs.

Pour les bois apparents :

- Classe B pour le sapin ;
- Classe A pour les feuillus durs ;
- Les bois importés ont des choix équivalents ;
- Pour les travaux d'ébénisterie, les feuillus sont de classe X.

Les qualités technologiques indiquées dans la norme NF B 51.001 demeurent impératives quel que soit le choix d'aspect désigné.

La largeur d'accroissement des bois est faible et régulière (cerne mince et régulière, d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm).

Leur texture est faible : la veine rouge pour le résineux (bois rapide) est prohibée. Tous les bois doivent avoir été amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré maximum d'humidité homogène 12 %.

Le séchage nature ou artificiel doit être effectué par des procédés et dans des conditions n'altérant ni l'aspect ni les propriétés du bois.

Stockage des matériaux :

Avec l'accord du Maître d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage, l'entrepreneur doit définir un emplacement à l'abri des intempéries et tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés.

En particulier, le stockage des éléments en menuiserie bois est fait dans un local suffisamment ventilé et sec.

7.0.5. Connaissance du projet

Le présent devis descriptif est complémentaire aux plans d'architecte et de B.E.T. Les ouvrages finis par les plans et qui ne seraient pas décrits au présent descriptif font partie intégrante des travaux et sont dus par les entreprises, même si le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ne fait pas état des dits ouvrages.

Ces ouvrages s'entendent entièrement terminés dans les règles de l'Art, et comprennent même si elles ne sont pas expressément citées ci-après les fournitures et sujétions nécessaires à leur parfaite exécution.

Les prestations dues au titre du présent lot ne sont limitées que par les travaux décrits dans les autres lots de travaux, l'entrepreneur est donc réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des devis descriptifs de l'opération : il s'ensuit que chacun des soumissionnaires sera réputé avoir inclus dans les prix qu'il aura souscrit, les prestations complémentaires ressortant de ses propres activités permettant aux ouvrages et matériels dont l'exécution ou l'installation fait partie des lots des autres corps d'état, de remplir leur destination fonctionnelle, même si les dites prestations ne sont pas expressément visées dans le lot considéré.

Le présent devis descriptif, même s'il est dissocié n'a de valeur qu'associé à ceux des autres lots de travaux.

L'entreprise devra tenir compte dans son offre de prix des sujétions occasionnées par l'intervention par phases.

Obligations de l'entrepreneur :

L'entrepreneur devra donner, dans les quinze jours qui suivent la notification du Marché, ses plans d'exécution des ouvrages.

L'entrepreneur devra la pose, le calage, les scellements et le réglage en fin de chantier de ses ouvrages.

En fin de chantier, il réalisera le nettoyage systématique des locaux dans lesquels il sera intervenu.

7.0.6. Exécution des travaux

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection des ouvrages contre les ébranlements et chocs.

L'entrepreneur doit assurer à ses frais, et pendant toute la durée du délai de garantie tous les réglages et toutes les mises au point nécessaires, de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.

A - MENUISERIES BOIS

Fabrication et mise en œuvre :

Les parements bruts des bois sont affleurés, les parements corroyés sont parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache.

Les rives sont bien droites et non épaufrées.

Le chevillage des traverses et montant se fait obligatoirement par des chevilles en bois dur.

L'emploi des clous à têtes de vis est formellement interdit. Le clouage n'est autorisé que pour la pose des couvre-joints et des plinthes.

L'emploi de mastic ou de bouchons pour reboucher ou cacher les défauts dans les menuiseries est proscrit.

Toutes les menuiseries doivent être parfaitement lisses sur toutes leurs faces et tous les ponçages nécessaires doivent être faits par l'entrepreneur avant exécution des travaux de peinture.

Les sections données dans le cours du présent devis sont minima. Leur augmentation ne pourra jamais donner droit à un supplément sur le prix forfaitaire consenti.

Les bois sont imprégnés d'un produit présentant une efficacité fongicide et insecticide agissant sur tous les parasites.

Le peintre doit sur tous les ouvrages, avant mise en place une couche d'impression compatible avec la peinture définitive sur toutes leurs faces et abouts, en coordination avec le présent lot, soit en atelier, soit sur le chantier.

Les ouvrages livrés pour être vernis comportent une protection primaire qu'au titre de la prestation compatible avec les couches de finition.

Dans le cas de menuiseries modifiées ou réutilisées celles-ci sont numérotées par le menuisier et stockées en atelier pour réfection.

Le transport sur chantier est toujours dû par le menuisier.

Prévoir d'étalonnage sous portes suivant indications du lot Chauffage – Ventilation - Plomberie.

L'entrepreneur doit la protection de tous les ouvrages afin de les garantir des chocs et des éraflures et ce, jusqu'à la réception des travaux.

Tous les ouvrages détériorés faute d'avoir de protection suffisante sont réparés ou remplacés sans supplément de prix.

En cours de travaux, l'entrepreneur doit donner tous les jeux utiles aux menuiseries et ceci toutes les fois qu'il est jugé nécessaire par le Maître d'Œuvre.

L'entrepreneur doit, après vitrage, la vérification et le réglage de toutes ses fournitures afin d'en assurer un bon fonctionnement ; il doit également effectuer toutes les mises en jeu nécessaires.

Études :

Les plans d'exécution des ouvrages et notamment ceux relatifs :

- Aux détails de raccordement aux ouvrages des autres corps d'état, ainsi que leur mise en œuvre
- Aux dimensions des ouvrages ;
- À l'implantation des organes de fixation ;

doivent être communiqués au Maître d'Œuvre et au Contrôleur Technique.

Toutes les notes de calculs restent à la charge de l'entreprise, toutes les sections indiquées ne sont données qu'à titre indicatif.

Les sections, profils et assemblages sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie des performances d'étanchéité ci-dessus, de résistance et d'indéformabilité.

Échantillon :

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire doit indiquer au Maître d'Œuvre les lieux de provenance de ses matériaux et, le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les différents échantillons de tous les matériaux sont remis au Maître d'Œuvre et soumis à son contrôle avant le commencement des travaux.

Tous les ouvrages réalisés doivent être conformes aux normes et échantillons remis.

Clés - Organigramme :

Les serrures sont équipées de 4 (quatre) clés qui sont remises étiquetées et numérotées le jour de la réception au Maître de l'Ouvrage.

Pendant le chantier, l'entrepreneur doit un tableau avec crochets sur lequel sont placées en permanence les clés étiquetées de toutes les portes (au minimum une clé par porte).

L'entrepreneur du lot gros-œuvre est responsable des clés et doit refaire à ses frais les clés manquantes.

L'entrepreneur du présent lot doit l'établissement d'un schéma de combinaison des serrures en accord avec le lot menuiseries extérieures, et serrurerie de façon à équiper l'ensemble des ouvertures sur l'extension de l'organigramme des clés du bâtiment.

Quincaillerie :

Toutes les quincailleries, outre leur conformité aux documents précités, doivent être robustes, à foliot cuivre et canon en acier, notamment en ce qui concerne les serrures.

Un échantillon complet de toutes les quincailleries est soumis, en trois modèles, à l'approbation du Maître d'Œuvre deux semaines au moins avant le commencement des travaux de menuiserie.

Nota : Les numéros de catalogue concernant la serrurerie, quincaillerie ou les marques, énoncés dans le présent descriptif sont des "références de qualité". Tous les ouvrages équivalents en aspect, forme et qualité peuvent être acceptés par le Maître de l'Ouvrage. Tous ces ouvrages doivent posséder le label NF.

Mise en œuvre et essais :

L'entrepreneur doit se mettre en rapport avec l'entreprise de gros-œuvre ou de cloisons afin de mettre ses fabrications en route suivant un rythme permettant de réaliser sans à coup le planning général.

La pose et le calfeutrement sont à la charge du lot cloisons en coordination avec le lot menuiseries, sauf précision dans le CCTP pour les ouvrages posés et scellés par le présent lot.

Sont incluses dans la prestation, toutes les sujétions de mise en œuvre, calage, réglage, fixations et couvre-joints.

En fin de travaux, réaliser toutes retouches après le passage des divers corps d'état, jeux, révision, nettoyage des ferrages, et autres.

Tous les ouvrages sont essayés et les mises au point nécessaires sont effectuées, les frais correspondants incombant à l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit, avant l'exécution de ses ouvrages, tous les procès-verbaux de contrôle et essais de matériaux employés.

Protection - Nettoyage :

L'entrepreneur doit assurer la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux et en doit le remplacement ou la réparation en cas de dégradation ou vol.

Les ouvrages exécutés sont livrés nets de tous gravats, détritiques et matériaux étrangers à ces ouvrages.

L'enlèvement en fin de chantier du film de protection sur les joints est à la charge du présent lot.

7.0.7. Visite des lieux

L'entrepreneur doit se rendre sur les lieux pour estimer à leur juste valeur les travaux objet du présent lot.

Une visite obligatoire des lieux sera organisée par le Maître d'Ouvrage (avec signature de la fiche de visite).

Lors de cette visite l'entrepreneur du présent lot aura pris connaissance des difficultés d'accès et d'organisation de chantier en fonction de la situation du site et des constructions avoisinantes existantes.

De ce fait l'entrepreneur du présent lot ne pourra en aucun cas demander une plus-value éventuelle sur son prix forfaitaire.

7.0.8. Documents à remettre par l'entrepreneur

L'entreprise devra soumettre pendant la période de préparation, à l'approbation du Maître d'œuvre et du contrôleur technique, un dossier d'exécution complet comprenant, sans que cette liste soit limitative, les documents et indications suivantes :

- Plans et schémas de détails d'exécution
- Les notices techniques et caractéristiques des matériels proposés et présentera avant signature du marché les échantillons des équipements et finitions.
- Tous les détails de fixation, fiches techniques des éléments d'ancrage dans le gros-œuvre, etc...
- Marque, type, fiches techniques et FDES de tous les produits mis en œuvre ;
- PV, avis techniques et certificats de tous les matériaux mis en œuvre.
- Planning d'exécution des travaux suivant les délais contractuels.

Tous les contrôles et essais sont à la charge du présent lot.

Les documents établis par l'entreprise devront avoir reçu l'agrément du contrôleur technique et du Maître d'œuvre avant tout début d'exécution.

Tout matériau ou ouvrage reconnu NON CONFORME par le maître d'œuvre et/ou le bureau de contrôle sera remplacé aux frais exclusifs de l'entrepreneur

7.0.9. Interfaces entre les corps d'état

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

. LES LOTS : GROS-ŒUVRE – CLOISONS / PLÂTRERIE

L'entrepreneur du présent lot doit livrer sur le chantier à tous les étages les menuiseries avec les barres d'écartement, les pattes à scellement et les talons coupés à la hauteur demandée.

. LE LOT : CVC / PLOMBERIE / SANITAIRES

L'entrepreneur du lot « CVC – Plomberie - Sanitaires » doit fournir au lot « Menuiseries intérieures » les dimensions des réservations dans plans de travail pour les différents équipements à intégrer.

Les plans de vasques, miroirs, meubles tisaneries sont à la charge du lot « CVC – Plomberie - Sanitaires ».

7.0.10. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.

Le prix doit couvrir forfaitairement ce lot pour :

- . Sa participation aux dépenses du tri des déchets (voir CCTP généralités TCE) ;
- . La gestion des déchets sera faite sur chantier, avec utilisation des bennes de tris communs (elle sera assurée par le lot gros-œuvre aux frais du compte-prorata).

7.0.11. Charte chantier propre et à faibles nuisances

Une charte de chantier propre et à faibles nuisances est jointe en annexe du DCE.

Les entreprises adjudicataires du chantier et leurs sous-traitants s'engagent à participer à cette démarche, notamment par le choix des produits et en respectant la procédure de réduction des nuisances de chantier. Cette procédure a pour but immédiat de répondre à des exigences de développement durable dans le bâtiment et de réduire au minimum l'impact des travaux sur les travailleurs et sur le voisinage.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

7.1. PORTES INTÉRIEURES

7.1.1. Blocs portes intérieurs avec parements en stratifié et huisseries bois

DESCRIPTION TYPE

Fourniture et livraison sur le chantier de bloc porte, comprenant :

Huisserie à recouvrement :

- . Bois massif, y compris accessoires de pose (pattes à scellement) ;
- . Livraison sur le chantier avec barre d'écartement, talons, accessoires de pose et couche d'impression ;
- . Ancrages au sol à préciser.

Porte :

- . Porte isoplane à âme pleine avec deux faces panneaux fibres de bois dur revêtues d'un placage, en stratifié HLP de classe E1 ≤ 8 mg/100g pour panneau sec (coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant) ;
- . Vernis polyuréthane à faible émissivité de COV (≤ 75 g/l de COV) sur chants des portes (à la charge du présent lot).

Serrure :

- 1 - Serrure à larder de sûreté avec cylindre profilé double (trois clés numérotées) ;
- 2 - Serrure à larder à bec de cane à condamnation ;
- 3 - Serrure à larder avec batteuse modèle EDF par vantail ;
- 4 - Serrure à larder à bec de cane.

Quincaillerie :

- . Quatre paumelles inox par vantail ;
- . Butée murale ou au sol en acier inox avec butoir et cache vis en élastomère ;
- . Ferme-porte en applique de première qualité, finition aluminium avec réglage pour « retard à la fermeture » ;
- . Joints intumescents thermogonflants gainés en périphérie de l' huisserie suivant réglementations et normes.

Habillage :

- . Tous les ouvrages de quincaillerie, paumelles, gâches, serrures, canons et rosaces seront de teintes argent.
- . Béquilles doubles et rosaces en acier inox à ressort incorporé garantissant la position horizontale de la béquille, avec fixations invisibles par vis bouchons.
- . Bouton de condamnation et décondamnation avec voyant extérieur d'occupation dans la même gamme que la béquille.

Mise en œuvre :

- . Bloc-porte fourni et livré sur chantier répertorié au lot gros-œuvre ou cloisons ;
- . Porte à regonder après réglage et ajustage ;
- . Pose à la charge :
 - du lot CLOISONS-PLÂTRERIE sur cloisons en plaques de plâtre ou carreaux de plâtre, briques de terre cuite... ;
 - du lot GROS-ŒUVRE sur murs et cloisons en maçonnerie d'agglomérés de ciment creux ou pleins, ou béton banché.

L'entrepreneur du présent lot devra peler les joints des menuiseries après passage du peintre.

NOTA : Les dispositifs d'ouvertures et de fermetures doivent être situés sur une hauteur comprise entre 0.90 m et 1.30 m. Les extrémités de poignée devront être situées à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil.

7.1.1.1. Porte du bureau pharma

. Dimensions : 0.93 x 2.04 ht (repère PPI.7)

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à un vantail à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profil d'huissierie pour cloisons ;
- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Serrure type 1 (avec bouton moleté côté intérieur) ;
- . Indice d'affaiblissement acoustique : $Rw+c \geq 33$ dB (A) ;
- . Joints intumescents et isophoniques en périphérie de l'huissierie, suivant Normes et Réglementations ;
- . Plinthe automatique en rainure sous traverse basse.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : porte du bureau pharma R0.03.

7.1.1.2. Porte des bureaux et de la salle détente

. Dimensions : 0.93 x 2.04 ht (repère PPI.14)

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à un vantail à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profil d'huissierie pour cloisons ;
- . Degré coupe-feu : C.F. 1 heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Serrure type 1 (avec bouton moleté côté intérieur) ;
- . Indice d'affaiblissement acoustique : $Rw+c \geq 33$ dB (A) ;
- . Joints intumescents et isophoniques en périphérie de l'huissierie, suivant Normes et Réglementations ;
- . Plinthe automatique en rainure sous traverse basse.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : portes d'accès aux bureaux R0.15 à R0.18 et de la salle détente.

7.1.1.3. Porte d'accès au guichet depuis l'attente

. Dimensions : 0.93 x 2.04 ht (repère PPI.7)

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à deux vantaux à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profil d'huissierie pour cloisons ;
- . Serrure type 1 (avec bouton moleté côté intérieur) ;
- . Indice d'affaiblissement acoustique : $Rw+c \geq 44$ dB (A) ;
- . Joints isophoniques en périphérie de l'huissierie, suivant Normes et Réglementations ;
- . Plinthe automatique en rainure sous traverse basse.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : porte d'accès au guichet R0.01 depuis l'attente.

7.1.1.4. Portes de WC et douche**PARTICULARITÉS**

Bloc-porte à un vantail à âme pleine, suivant généralités et description type.

- . Profil d'huissierie pour cloisons ;
- . Serrure type 2 ;
- . Bouton de condamnation et décondamnation avec voyant extérieur d'occupation ;
- . Barres de tirage PMR en profilés inox sur une face.

LOCALISATION

- . Dimensions 0.93 x 2.04 ht (repère PPI.7) : porte du WC PMR (R0.02) ;
- . Dimensions 0.83 x 2.04 ht (repères PPI.11 et PPI.12) : portes du WC et douche dans vestiaires R0.11

7.1.1.5. Portes d'accès aux vestiaires

. **Dimensions : 0.83 x 2.04 ht (repère PPI.10)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à un vantail à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profils d' huisseries pour cloisons ;
- . Degré coupe-feu : C.F. 1 heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Serrure type 1 (avec bouton moleté côté intérieur) ;
- . Indice d'affaiblissement acoustique : $Rw+c \geq 33$ dB (A) ;
- . Joints intumescent et isophoniques en périphérie de l' huisserie, suivant Normes et Réglementations ;
- . Plinthe automatique en rainure sous traverse basse.
- . Ferme porte en applique avec bras à glissière anti-vandalisme et contre plaques.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : porte d'accès aux vestiaires R0.11.

7.1.1.6. Porte du local ménage

. **Dimensions : 0.93 x 2.04 ht (repère PPI.7)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à un vantail à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profil d' huisseries pour cloisons ;
- . Serrure type 1 avec cylindre (avec bouton moleté côté intérieur) ;
- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescent en périphérie de l' huisserie et vantaux, suivant Normes et réglementations ;
- . Ferme porte en applique avec bras à glissière anti-vandalisme et contre plaques (effort ≤ 50 N).

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : Porte d'accès au local ménage.

7.1.1.7. Porte du local stock produits inflammables

. **Dimensions : 0.83 x 2.04 ht (repère PPI.4)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à un vantail à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profil d' huisseries pour cloisons ;
- . Serrure type 1 avec cylindre (avec bouton moleté côté intérieur) ;
- . Degré coupe-feu : C.F. 1 heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescent en périphérie de l' huisserie et vantaux, suivant Normes et réglementations ;
- . Ferme porte en applique avec bras à glissière anti-vandalisme et contre plaques (effort ≤ 50 N).

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : porte d'accès au stock produits inflammables.

7.1.1.8. Porte du local stock palettes

. **Dimensions : 1.43 x 2.04 ht (repère PPI.1)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à deux vantaux à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profils d' huisseries pour cloisons ;
- . Serrure type 1 avec cylindre (avec bouton moleté côté intérieur) ;
- . Degré coupe-feu C.F. 1 heure ;
- . Indice d'affaiblissement acoustique : $Rw+c \geq 33$ dB (A) ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescent et isophoniques en périphérie de l' huisserie, suivant Normes et Réglementations ;
- . Ferme-porte en applique avec bras à glissière anti-vandalisme et contre plaques, sur chaque vantail sélecteur de fermeture (effort ≤ 50 N) ;

- . Plinthe automatique en rainure sous traverse basse.
- . Crémone pompier sur le vantail semi fixe.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : porte d'accès au local stock palettes ;

7.1.1.9. Porte du local décartonnage / déchets

- . **Dimensions : 1.43 x 2.04 ht (repère PPI.2)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à deux vantaux à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profils d'huissieries pour cloisons ;
- . Serrure type 1 avec cylindre (avec bouton moleté côté intérieur) ;
- . Degré coupe-feu C.F. 1 heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescents en périphérie de l'huissierie, suivant Normes et Réglementations ;
- . Ferme-porte en applique avec bras à glissière anti-vandalisme et contre plaques, sur chaque vantail sélecteur de fermeture (effort ≤ 50 N) ;
- . Crémone pompier sur le vantail semi fixe.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : porte du local décartonnage / déchets.

7.1.1.10. Porte du local dépôt / guichet

- . **Dimensions : 1.43 x 2.04 ht (repère PPI.5)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à deux vantaux à âme pleine suivant généralités et description type.

- . Profils d'huissieries pour cloisons ;
 - . Serrure type 1 ;
 - . Degré coupe-feu C.F. ½ heure ;
 - . PV du CSTB obligatoire ;
 - . Ventouse électromagnétique sur le dormant et contre-plaques sur l'ouvrant de la porte ;
 - . Raccordement de la ventouse sur ligne d'alimentation de l'électricien y compris passe câbles ;
 - . Joints intumescents en périphérie de l'huissierie, suivant Normes et Réglementations ;
 - . Ferme-porte en applique avec bras à glissière anti-vandalisme et contre plaques, sur chaque vantail sélecteur de fermeture (effort ≤ 50 N) ;
 - . Crémone pompier sur le vantail semi fixe.
- À la charge de l'électricien :
- . Fourniture et pose du système de contrôle d'accès ;
 - . Gaine et câble d'alimentation.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : porte du local dépôt / guichet.

7.1.1.11. Porte du local automate

- . **Dimensions : 0.93 x 2.04 ht (repère PPI.13)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte à un vantail à âme pleine suivant généralités et description type).

- . Profils d'huissieries pour cloisons ;
- . Serrure type 1 (avec bouton moleté une face) ;
- . Degré coupe-feu C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescents en périphérie de l'huissierie, suivant Normes et Réglementations ;
- . Ferme-porte en applique avec bras à glissière anti-vandalisme et contre plaques, sur chaque vantail sélecteur de fermeture (effort ≤ 50 N).

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : porte d'accès au local automate.

7.1.1.12. Porte DAS de recouplement à deux vantaux**. Dimensions : 1.46 x 2.04 ht (repère PPI.9)*****PARTICULARITÉS***

Bloc-porte à deux vantaux à âme pleine suivant généralités et description type (pose en tunnel).

- . Profil d'hubriserie pour murs et cloisons ;
- . Degré coupe-feu : C.F. 1 heure ;
- . Pivots :
 - . Pivots hauts : partie supérieure (mâle) encastrée dans la traverse haute de l'hubriserie ;
 - . Partie inférieure (femelle) encastrée dans l'angle haut du vantail avec protection thermique ;
 - . Pivots bas : partie supérieure (femelle) encastrée dans l'angle bas du vantail avec protection thermique ;
 - Partie inférieure : pivot (mécanisme avec partie mâle) encastré dans le sol ;
 - Référence DORMA BTS 75 V (force 4) avec une boîte à scellement et plaque de recouvrement ;
- . PV D.A.S. obligatoire conforme à la norme NFS 61-937 ;
- . Joints thermo gonflants et intumescents en périphérie de l'hubriserie et vantaux, suivant normes et réglementations ;
- . Système « va et vient » anti-pince doigts ;
- . Porte maintenue ouverte à 180° ;
- . Protection par plaques stratifiées revêtues d'aluminium collées sur chaque face avec bords arrondis (hauteur 1.00 ml) ;
- . Oculus avec vitrage du type Pyrobelite et parclofes ;
- . Poignées de tirage (bâton de maréchal) en profilés inox sur chaque face ;
- . Retenue électromagnétique des vantaux : déclencheurs électromagnétiques MECALECTRO ;
- . Mode de commande : télécommandé par émission ou rupture sous 24 ou 48 V ;
- . Dispositif anti-réarmement ;
- . Contacts de position de sécurité ;
- . Contacts de position d'attente intégrés aux déclencheurs avec boîtier de raccordement spécial.
- . Mise en corrélation avec le coordinateur SSI pour asservissement.
- . Panneaux signalétique « porte-coupe-feu ne mettez pas d'obstacle à la fermeture ».

LOCALISATION

- . Niveau rez-de-jardin : portes de recouplement entre pharmacie 1 et pharmacie 2 ;
- . Niveau rez-de-chaussée : porte de recouplement entre plateau consultation / passerelle et bâtiment existant.
- . Niveau R+1 : porte de recouplement entre plateau blocs opératoires et bâtiment existant.

7.2. OUVRAGES INTÉRIEURS**7.2.1. Couvre joint de dilatation intérieur avec traitement coupe-feu*****DESCRIPTION***

Fourniture et pose sur murs de couvre-joints de dilatation fixes sur un seul côté par vis et chevilles.

Fabrication en panneaux de bois massif d'origine local avec label PEFC ou FSC épaisseur 10 mm, largeur 10 cm, avec arêtes vives.

Pose soignée avec masticage des trous par le présent lot.

Le prix comprendra également :

- . Fond de joint en cordon coupe-feu 1 heure ;
- . Joint à la pompe élastomère de première catégorie.

LOCALISATION

Au droit de tous les joints de dilatation intérieurs (verticaux et horizontaux).

7.2.2. Plan de travail en postformé**. Largeur : 60 cm****DESCRIPTION**

Fourniture et pose de plan de travail en panneau de stratifié formé à chaud classe E1 (< 8 mg / 100 g de panneau sec) et collé sur un panneau de particules à chants arrondis, double face, nez plein cintre de 19 mm de rayon.

L'entrepreneur devra prévoir dans son prix également :

- . Le placage des joues ;
 - . Le dosseret en remontée ;
 - . Les jambages ;
 - . Découpe pour encastrement d'évier à la charge du présent lot en coordination avec le plombier ;
 - . Tous les accessoires nécessaires à la pose ;
 - . Les retours nécessaires lorsque la pose ne sera pas entre deux murs
- Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
Exécution suivant plans de détails Architecte.
Protection de l'ouvrage jusqu'à la réception.

LOCALISATION

Au droit du local décartonnage / déchets et de la salle de détente.

7.2.3. Banque d'accueil du guichet**. Dimensions : (1.80 + 1.09) x 0.50 x 1.15 ht****DESCRIPTION**

Fabrication, pose et ajustage d'un meuble banque amovible, suivant plans et détails architecte, comprenant :

- . Ossature non visible (bois ou métallique) ;
 - . Panneaux, socle et structure (enveloppe) en panneau de médium revêtus d'un placage en stratifié HLP classe E1 (< 8mg / 100 g de panneau sec), y compris placage des chants (coloris au choix de l'architecte) ;
 - . Plateau en panneau de stratifié formé à chaud classe E1 (< 8mg / 100 g de panneau sec) de 50 mm d'épaisseur ;
 - . Façades des tiroirs en panneaux médium revêtus d'un placage en stratifié HLP classe E1 (< 8mg / 100 g de panneau sec), y compris placage des chants droits (coloris au choix de l'architecte) ;
 - . Joues et fond des tiroirs intérieurs en mélaminé de classe E1 (< 8 mg / 100 g de panneau sec) avec placage des chants droits (coloris au choix de l'architecte).
- Classement au feu : M3

Équipements tiroirs :

- . Rails, mécanisme de guidage et roulement ;
- . Blocage par verrous à serrure ;
- . Poignée de tirage en acier inoxydable.

Le prix comprendra également :

- . Roulettes avec clips de blocage ;
- . Plan rabattable sur charnières ;
- . Tablette haute ;
- . Plinthes basses ;
- . Toutes sujétions de passage de câbles électriques ;
- . Toutes les pièces de fixations, finitions et raccordements.

Exécution suivant plans de détails architectes.

Protection de l'ouvrage jusqu'à la réception.

LOCALISATION

Au droit du guichet R0.01.

7.2.4. Placard de rangement du local ménage**. Dimensions : 0.60 x 2.30 ht****DESCRIPTION**

Fourniture, pose et ajustage d'un placard de rangement, comprenant :

- . Ossature non visible en bois et métal ;
- . Panneaux verticaux, horizontaux et portes en panneaux de médium de 18 mm d'épaisseur revêtus d'un placage en stratifié classe E1 (< 8mg / 100 g de panneau sec), avec placage des chants (coloris au choix de l'Architecte) ;
- . Étagères en panneaux de mélaminé blanc de 20 mm d'épaisseur avec placage des chants.

Équipement des portes :

- . Charnières invisibles à ressorts ;
- . Blocage par verrous à aimant ;
- . Serrure de bibliothèque (haut et bas) à cylindre en applique intérieure sur chaque vantail ;
- . Poignées de tirage en inox ;

L'entrepreneur devra prévoir également dans son prix :

- Les bords arrondis ;
- Tous les accessoires nécessaires à la pose ;
- Toutes les pièces de fixations, finitions et raccords.

Mise en œuvre :

Exécution suivant plans de détails Architectes.

Protection de l'ouvrage jusqu'à la réception.

LOCALISATION

Au droit du local ménage.

7.2.5. Trappe de visite – Gaine technique**. Dimensions : 0.60 x 0.60 m****DESCRIPTION**

Ensemble menuisé composé de :

- Une trappe de visite ;
- Un cadre en bois.

(Y compris accessoires de pose)"

Livraison sur le chantier avec une couche d'impression.

Trappes :

Panneaux de fibres de bois haute densité de 40 mm d'épaisseur.

Quincaillerie :

- . Fermeture assurée par batteuse ;
- . Ferrage par paumelles ;
- . Joints coupe-feu isophoniques périphérique en fond de feuillure ;
- . Joint intumescent souple en périphérique du vantail.

Mise en œuvre :

- . Ensemble fourni et livré sur chantier répertorié ;
- . Pose et scellement à la charge du présent lot ;
- . Réglage et ajustage à la charge du présent lot."

Sujétions particulières :

- . Ensemble coupe-feu 1/2 heure.

LOCALISATION

Suivant indications du BET fluides, au droit des gaines techniques des divers locaux du bâtiment.

7.3. DIVERS

7.3.1. Pyramide des clés

DESCRIPTION

Toutes les serrures seront livrées avec quatre clés minimum, repérées avec une plaque d'identification.
L'organigramme des clés sera établi par le présent lot sur les données de l'utilisateur, en coordination avec les lots Menuiseries Extérieures et Serrurerie.

Elles seront sur passe général, avec deux passes partiels fonctionnant sur portes intérieures et extérieures, bois ou métal.

Une entente sera prévue avec les lots Menuiseries Extérieures et Serrurerie

L'ensemble des clés sera remis sur tableau parfaitement repéré et numéroté.

Pendant la durée des travaux, jusqu'à la réception, un canon provisoire sera placé sur les serrures.

Fourniture et pose d'un panneau avec crochets pour toutes les clés pour le chantier.